



OT SOISSONNAIS-VALOIS
CoDir 31/03/2025 - Soissons
Procès-Verbal

Ouverture de séance à 17h40

Remerciements de Mme Le Frère

1/ APPROBATION DU LICENCIEMENT DE LA DIRECTRICE GENERALE

CLF présente la situation et les faits qui sont reprochés à Chloé BAJAROWICZ, Directrice Générale de l'OT Soissonnais-Valois :

- Défaut de coordination et de pilotage du projet de l'EPIC
- Défaillance dans la conduite du changement et de management de proximité
- Manque de clarté dans l'organisation du travail
- Défaut de communication interne et externe
- Absence de vision stratégique et opérationnelle
- Gestion inadaptée des ressources humaines

Les élus expriment leurs déceptions quant à la présente situation et réaffirment leurs volontés de faire réussir le projet d'Office de Tourisme, en recrutant une nouvelle Direction Générale.

Dans la période de transition, il est précisé qu'une équipe-projet composée de techniciens des EPCI et du PETR - supervisée par les 4 DGS des EPCI du Soissonnais-Valois – accompagnera l'équipe de l'OT pour permettre la réalisation des missions. Une réunion avec l'équipe est d'ailleurs programmée dès le lendemain à Soissons pour évoquer cette situation et les suites à donner.

Pour donner suite aux questions des membres du Comité de Direction, CLF précise que Chloé BAJAROWICZ retournera dans sa collectivité de rattachement, à savoir la Communauté de Communes Retz-en-Valois.

CLF présente la délibération votée à l'unanimité par les membres du Comité de Direction de l'OT Soissonnais-Valois

Fin de séance à 18h40

